

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 114 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – ÉTAT SPÉCIAL DE SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires concernant l'État spécial de Sainte-Suzanne.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, divers comptes sur le chapitre 011 des charges de gestion courantes sont réajustés afin de tenir compte de dépassements possibles et d'engagements en cours :

FONCTION	NATURE	LIBELLE	MONTANT
212 école	6065	Livres	1 500,00 €
020 Administration générale	60612	Energie électricité	1 500,00 €
251 Cantine scolaire	60612	Energie électricité	800,00 €
411 Salle de sport	60631	Fournitures	1 500,00 €
212 école	60632	Fournitures et petits équipements	600,00 €
412 Stade	61521	Entretien des terrains	1 000,00 €
821 Équipement de voirie	61521	Entretien des terrains	-1 000,00 €
411 Salle de sport	61558	Réparation de matériel	1 000,00 €
212 école	615221	Entretien des bâtiments publics	1 000,00 €
324 Patrimoine culturel	615221	Entretien des bâtiments publics	-600,00 €
411 Salle de sport	615221	Entretien des bâtiments publics	-1 000,00 €
411 Salle de sport	615228	Entretien des bâtiments autres	500,00 €
412 Stade	615228	Entretien des bâtiments autres	8 200,00 €
		TOTAL	15 000,00 €

Au niveau des recettes de fonctionnement, le réajustement s'effectue par l'augmentation de la subvention de la commune d'Orthez vers l'État spécial de Sainte-Suzanne et d'une recette de remboursement de sinistre.

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
01 Opérations non ventilables	74	748721	Dotation gestion locale	15 000,00 €
			TOTAL	15 000,00 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 064-216404301-20221004-22DEL114-BF

Au niveau des dépenses d'investissements, divers comptes sur le même chapitre sont réajustés sans incidence sur l'équilibre global du budget avec des mouvements de crédits pour l'achat de matériel informatique pour l'administration générale de Sainte-Suzanne.

FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
020 Administration générale	21	2184	Mobilier	- 500,00 €
020 Administration générale	21	2183	Bureautique informatique	+ 500,00 €
			TOTAL	0,00 €

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 3 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 pour – 4 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, M. MELIANDE), adopte la décision modificative n° 1 de l'État spécial de Sainte-Suzanne tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le / 7 OCT. 2022

